

# **Conditions Générales de Commercialisation**

## **GROUPON FRANCE SAS**

**En vigueur au 20 juillet 2011**

GROUPON est une société spécialisée dans la promotion, sur Internet, d'évènements et d'offres de prestations de services (les " Prestations "), à des tarifs promotionnels, dans différentes villes situées en Europe et dans le monde.

GROUPON a développé un concept de vente de Bons (les " Bon(s) ") à valoir sur les Prestations fournies par divers partenaires (les " Partenaires "), que le Membre (le " Membre ") a la possibilité de commander sur Internet, via le site web de GROUPON, [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) (le " Site Web ") à un tarif préférentiel, et ce, pendant une période limitée dans le temps.

Les présentes Conditions Générales de Commercialisation sont établies par GROUPON dans le cadre de son activité de mise en ligne sur son Site Web de ces offres de Prestations à des tarifs promotionnels, au cours de certaines périodes. Il est rappelé que GROUPON agit en tant que simple intermédiaire du Partenaire qu'il ne représente pas et qu'à ce titre, GROUPON n'assume en aucun cas la réalisation des Prestations.

*La première Partie des Conditions Générales de Commercialisation est applicable à tous les Membres pour toutes les Offres proposées par GROUPON sur son Site Web. Pour les Deals Voyages et Séjours, en plus de la Première Partie « Conditions Générales applicables à tous les Deals », les Membres doivent prendre connaissance et accepter sans réserve la seconde Partie des présentes Conditions Générales « Conditions Spécifiques aux Deals Voyages et Séjours ».*

*La troisième Partie des Conditions Générales de commercialisation est exclusivement applicable aux Deals Shopping.*

## **I CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES DEALS**

### **Article 1. – Dispositions Générales**

#### **Article 1.1 – Société**

**GROUPON FRANCE** est une société par actions simplifiées, au capital de 100 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 519737357, dont le siège social est situé au 76/78 rue Saint Lazare - 75009 Paris ;

Le Directeur de la Publication est M. FRANK ZORN.

Le Service Membre est joignable à l'adresse e-mail suivante : [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr)

**GROUPON FRANCE** a souscrit, selon les conditions de l'article L.211-16 du Code de tourisme, une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de GAN EUROCOURTAGE, ayant son siège social au 8 – 10 rue d'Astorg 75008 PARIS, qui couvre notamment les conséquences pécuniaires des dommages causés à ses Membres du fait de Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non à hauteur de 1 600 000 euros par année d'assurance.

**GROUPON FRANCE** justifie, conformément à l'article L.211-18 du Code du tourisme, d'une garantie financière résultant de l'engagement de SOCIETE GENERALE – 29 Boulevard Haussmann – 75009 PARIS à hauteur de la somme de 150.000 euros.

**GROUPON FRANCE** est immatriculée auprès de l'organisme ATOUT FRANCE et est titulaire d'une licence d'Agent de Voyages sous le numéro **IM075110154**.

#### Article 1.2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales sont en vigueur et applicables à compter du 20 juillet 2011.

Le Membre déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Commercialisation avant de passer commande, les avoir compris et les avoir acceptées sans réserve. Nous vous conseillons de télécharger voire d'imprimer les Conditions Générales et d'en conserver une copie au jour de la commande par le Membre.

GROUPON se réserve la faculté de modifier les présentes Conditions Générales de Commercialisation à tout moment sans préavis ni information et sans préjudice aucun pour personne. Les Conditions Générales de Commercialisation applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Membre.

Les présentes Conditions Générales de Commercialisation sont applicables à toute utilisation du Site par le Membre et notamment à toute commande passée par le Membre sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr).

La nullité d'une clause contractuelle particulière des Conditions Générales n'entraînera pas la nullité de l'intégralité des présentes.

Les partenaires peuvent avoir leurs propres conditions générales de ventes ou de services afférant à l'exécution de leur prestation commandée au moyen du Bon. Le Membre qui passe commande chez GROUPON doit donc en prendre connaissance par ses propres moyens et les accepter. Le Membre est seul responsable du Bon respect des CGV des partenaires et GROUPON ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des manquements des Membres. GROUPON ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un défaut d'information sur l'une des offres publiées sur son Site dès lors qu'il s'agit de conditions générales ou particulières spécifiques à un Partenaire. Le Membre est tenu de vérifier auprès des Partenaires les informations et conditions légales obligatoires requises concernant les Bons proposés sur GROUPON relatifs à un Partenaire externe.

GROUPON ne commercialise que des Bons de réduction et non des Prestations de services ou des produits, qui sont vendus directement par les Partenaires.

Les modalités d'exécution des prestations sont à voir chez nos Partenaires.

Le Membre s'engage à utiliser le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr) conformément aux présentes Conditions Générales en son nom et pour son compte.

### Article 1.3 – Compte d'Utilisateur

#### 1-3-1 Membre

Pour commander un Bon sur notre site, il convient de devenir Membre et d'accepter les conditions générales de commercialisation ici présentes. Devenir Membre permet d'accéder à votre compte et de pouvoir suivre les Bons que vous avez commandés précédemment. Nous nous réservons le droit de refuser un candidat qui souhaite devenir Membre, sur juste motif, sans notification à n'importe quel moment. Nous nous réservons également le droit de supprimer le compte d'un Membre sans motif ni notification à n'importe quel moment. Un tel cas est souvent relatif à un comportement frauduleux ou inconvenable.

GROUPON FRANCE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des coûts engendrés par l'accès à son site internet qu'ils soient directs ou indirects. GROUPON ne pourra être tenu responsable d'un problème de connexion Internet, d'absence de réseau, de la non réception de newsletter, de la suppression d'un compte, d'une maintenance ou de toute autre restriction d'accès à son Site sans limitation de cause.

Pour devenir Membre il convient de renseigner vos coordonnées personnelles telles qu'elles vous sont demandées lors du processus d'inscription (noms, prénoms, adresse, code postal, ville, numéro de téléphone, courriel, date de naissance et moyens de paiement).

GROUPON ne pourra être tenu pour responsable de la non réception d'un Bon ou d'une information si le Membre a commis une erreur volontaire ou non dans le remplissage de ses données personnelles.

Le Membre déclare avoir la capacité juridique de contracter avec GROUPON FRANCE et notamment avoir plus de 18 ans au jour de la commande.

#### 1-3-2 Compte

Une fois le compte créé, le Membre renseigne un mot de passe qu'il convient de garder secret et de ne pas divulguer. Si le Membre pense que quelqu'un utilise son compte à son insu, il convient de contacter le service Membre GROUPON sans délai, qui pourra réinitialiser le mot de passe et prendre à sa convenance toute mesure qu'il juge appropriée.

Le courriel de chaque Membre doit être valable et accessible par celui ci. En aucun cas GROUPON ne peut être tenu responsable de l'impossibilité temporaire ou définitive du Membre d'accéder à son courriel. Les dates de réception des courriels font foi et GROUPON encourage ses Membres à les consulter régulièrement.

En aucun cas GROUPON ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse du compte du Membre si ce dernier a informé directement ou indirectement, volontairement ou involontairement un tiers de son mot de passe.

Le Membre, personne unique qui utilise plusieurs comptes ou un (des) compte(s) fictif(s) ou le compte de tiers peut être supprimé de la base Membres de GROUPON à tout moment sans préavis.

Le Membre s'engage à fournir des informations exactes et réelles à GROUPON lors de la création de son compte d'Utilisateur GROUPON.

### 1-3-3 Communication

Le Membre peut à tout moment demander la désinscription à la newsletter quotidienne l'informant des activités promotionnelles de GROUPON en contactant notre [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr).

Le Membre s'engage à ne pas communiquer sur GROUPON ou chez ses partenaires de manière néfaste avec des messages sur des forums ou des « chaînes de courriel » sans en avoir averti GROUPON précédemment et sans avoir obtenu au préalable un droit de réponse écrite. A défaut, le Membre pourra être tenu pour faute contractuelle ou délictuelle et pourra être poursuivi devant les Tribunaux.

## **Article 2. – Commande**

### Article 2.1 Descriptif de la procédure de commande par le Membre

GROUPON propose des bons de réduction sur son Site. GROUPON présente les prestations disponibles chez ses partenaires qu'il ne représente pas. Cette présentation n'est qu'une simple information et GROUPON n'est pas l'annonceur de ses Partenaires.

Le Membre commande les Prestations proposées sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr) selon la procédure suivante :

- 1- Le Membre crée un compte d'Utilisateur sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr) en renseignant notamment, avec exactitude, son nom, ses coordonnées téléphoniques et postales, son adresse électronique, sa date de naissance.
- 2- Le Membre prend connaissance des prestations proposées, accompagnées de leur descriptif, ainsi que des Conditions Générales de Commercialisation sur le site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr).
- 3- Le Membre choisit la Prestation, clique sur « Acheter ». En procédant à sa commande le Membre confirme avoir lu et accepté les présentes Conditions Générales de Commercialisation. Le Membre procède au paiement de la Prestation via une interface sécurisée et cryptée.
- 4- Une fois la commande validée, le Membre reçoit en principe, dans les conditions de l'article 3 des Conditions Générales de commercialisation, et sur sa messagerie électronique et sur son compte d'utilisateur le Bon donnant droit à la Prestation.
- 5- Le Membre imprime le Bon et le Contrat présente le Bon GROUPON au Partenaire et profite de la Prestation attachée au Bon.

### Article 2.2 Caractère définitif de la commande

Les commandes effectuées sur le Site Web valent engagement ferme et définitif du Membre lorsque le Membre a confirmé accepter les présentes Conditions Générales et enregistré son paiement en cliquant une seule fois sur le bouton « confirmer la commande ». Le contrat est considéré comme valable et accepté lorsque lesdites commandes sont confirmées par GROUPON par voie de courriel. L'acceptation de GROUPON est exprimée par un courriel de confirmation et/ou par l'inscription du ou des Bons sur le compte d'Utilisateur du Membre dans un délai de 48 heures à compter de la commande par le Membre.

#### Article 2.3 Modification de la commande

GROUPON se réserve la faculté d'apporter, à tout moment sans notification ni préavis, toute modification ou suppression des informations contenues dans le descriptif de la Prestation, préalablement à toute commande par le Membre.

Sous réserve des règles applicables en matière de vente à distance, toute demande de modification de la commande par le Membre doit être adressée à GROUPON par courrier ou par courriel et est soumise à l'acceptation de GROUPON, GROUPON se réservant le droit de refuser une telle modification, sans avoir à motiver sa décision.

#### Article 2.4 Validité de la commande

GROUPON se réserve le droit de refuser toute commande dès lors qu'il juge la commande frauduleuse dans le cas où, par exemple et à titre non limitatif, que les quantités commandées sont anormalement élevées par rapport aux quantités habituellement commandées par les Membres en qualité de consommateurs sans motif, ni délai d'annonce.

Les Bons ne sont consommables que pendant leur période de validité. Une fois la période de validité inscrite sur le Bon dépassée, le Bon n'est plus recevable: il ne pourra être ni accepté, ni consommé, ni remboursé ni annulé.

Pour certaines offres de Prestation, des quotas de participation peuvent avoir été définis entre le Partenaire et GROUPON (les " Quotas "). Ces Quotas sont clairement indiqués sur le site Internet de GROUPON. La validation d'une offre de Prestation par GROUPON ne devient définitive qu'à partir du moment où un Quota minimal a été atteint. Si un Quota maximum a été défini, la disponibilité de l'offre s'arrête dès l'atteinte de ce maximum. Aucun Membre ne pourra dès lors prétendre à la commande de l'offre concernée. Lorsqu'il n'y a pas de quotas, c'est qu'il n'y a ni maximum, ni minimum de Membres requis.

### **Article 3 - Remise et Utilisation des Bons**

#### 3.1 Livraison des Bons

Les Bons commandés, après confirmation de paiement, sont disponibles sur le compte du Membre, sauf indication contraire dans les conditions spécifiques de l'Offre.

En tout état de cause, GROUPON ne peut être tenu pour responsable de la non remise du Bon au Membre, si cette non remise est due à la communication d'informations erronées par le Membre.

Lorsque le Bon est commandé, GROUPON communique en principe au Membre par courriel et sur son compte une copie du Bon commandé dans les meilleurs délais. Ce courriel est envoyé dans les 48h qui suivent la confirmation de la commande par GROUPON.

Au cas où le site Web fonctionnerait de manière défectueuse ou serait en état maintenance, GROUPON se réserve tous les droits de ne pas rendre disponibles les Bons. Une telle indisponibilité n'engage nullement la responsabilité de GROUPON qui se réserve le droit de suspendre l'accès à son site ou à une partie de celui-ci à n'importe quel moment sans annonce. Nous tentons bien sûr de limiter de telles indisponibilités au maximum dans la mesure du possible.

Lorsque le Bon est envoyé à l'adresse indiquée par le Membre, il lui appartient de vérifier la nature du Bon envoyé et, en cas d'erreur, d'émettre des réserves, éventuellement de refuser le Bon, et d'en avvertir GROUPON FRANCE dans le délai légal.

### 3.2 Utilisation des Bons

Les Bons ne sont utilisables par le Membre qu'une seule fois sauf si il est indiqué expressément qu'ils donnent droit à plusieurs prestations chez le Partenaire.

Les Bons ne sont valables que pour une seule personne sauf s'il est expressément indiqué dans le descriptif de la Prestation proposée par GROUPON FRANCE qu'ils sont valables pour deux personnes ou plus.

Dans le cadre d'un Deal portant sur une prestation de restauration, les Bons ne sont valables que pour une seule table et utilisables une seule fois sauf s'il est expressément indiqué que les Bons sont soumis à des conditions différentes dans le descriptif de la Prestation proposée par GROUPON FRANCE.

Un Bon portant sur une Offre « Duo » n'est utilisable qu'une seule fois et que pour deux personnes se présentant ensemble et en même temps auprès du Partenaire pour recevoir la prestation.

L'utilisation combinée de plusieurs Bons est à la discrétion du partenaire. Les conditions d'utilisation de chaque Bon chez les partenaires sont précisées sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr). Le cumul du Bon avec d'autres réductions en cours chez le Partenaire n'est pas possible sauf indication contraire du Partenaire.

Dans l'hypothèse où le Membre n'utilisait son Bon que pour une valeur inférieure à sa valeur nominale ou s'il ne l'utilisait que partiellement, aucun rendu de monnaie ni remboursement de la différence ne sera fait ni par GROUPON ni par le Partenaire.

Pour certaines prestations, le Membre peut recevoir un Code à renseigner sur le Site Internet du Partenaire. GROUPON ne saurait être responsable en cas de perte ou de mauvaise utilisation de celui-ci par le Membre.

Toute reproduction des Bons et / ou leur cession à titre onéreux sont formellement interdites.

## **Article 4 – Prix**

### 4.1 Prix d'origine de référence du Partenaire

Les prix d'origine des Prestations sont fixés selon les prix pratiqués et affichés par le Partenaire dans son établissement (par exemple et à titre non limitatif : salons de coiffure, instituts de beauté...). Pour les chambres d'hôtel, les prix sont fixés en considération des prix pratiqués en haute saison. Les prix

des menus de restaurant, de type entrée et/ou plat et/ou dessert, sont fixés en fonction des prix les plus élevés de la carte du restaurant.

Le prix référent d'origine est fixé par le Partenaire de GROUPON qui est seul responsable du prix affiché sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr). Le Partenaire est seul responsable de l'affichage de sa grille tarifaire dans son établissement aux fins d'information du Public.

Le Membre, en commandant un Bon GROUPON accepte le prix référent comme étant le prix normal pratiqué par le Partenaire de GROUPON envers les clients non munis de Bon GROUPON.

#### 4.2 Prix GROUPON

Le prix du bon s'entend en euros et comprend la taxe sur la valeur ajoutée.

Le descriptif de la Prestation proposée par le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr) précise les éléments inclus dans le prix, précisé sous le terme de « montant » sur le Site.

Toute dépense par le Membre chez le Partenaire autres et / ou supplémentaires que celles prévues dans le descriptif de l'offre sont à l'unique charge du Membre et ne pourront pas être payées à l'aide du Bon.

### **Article 5 - Réservation - Disponibilités**

#### Article 5.1- Délai de validité du Bon

Les Bons donnant accès aux Prestations proposées par GROUPON FRANCE ont une durée de validité limitée à la période expressément indiquée dans le descriptif de la Prestation, sur le Bon et le Contrat. Le Bon, après l'expiration du délai de validité susmentionné, ne pourra donner lieu à l'exécution d'aucune Prestation ni aucun remboursement.

#### Article 5.2 – Réservation

##### 5.2.1 - Réservation par le Membre

Pour donner lieu à l'exécution de la Prestation, le Membre muni d'un Bon contacte le Partenaire aux fins de réservation dans le cadre de la période de validité expressément indiquée dans le descriptif de la Prestation, sur le Bon et dans le Contrat.

Il est conseillé au Membre de prendre rendez-vous au plus tôt chez le Partenaire afin d'avoir un large choix de plages horaires disponibles pour recevoir la Prestation. Toute demande de rendez-vous pris tardivement dans le délai de validité du Bon peut se voir exposer une indisponibilité. Le Membre ne pourra tenir GROUPON pour responsable de cette indisponibilité dès lors qu'il n'a pas pu obtenir de rendez-vous chez le Partenaire dont les disponibilités sont logiquement réduites au fur et à mesure du temps. Anticipation et prévoyance sont fortement conseillées.

Toute demande de réservation après le délai d'expiration du Bon ne sera pas recevable et ne donnera pas lieu à remboursement.

##### 5.2.2 Sessions multiples

Dans l'hypothèse où un même et unique Bon ouvre droit à plusieurs séances ou sessions chez un même partenaire, la première séance ou session devra être réservée par le Membre pendant la durée de validité du Bon, les autres séances pouvant être réservées et réalisées après la date de validation du Bon. Toute demande de réservation de la première séance après le délai d'expiration du Bon ne sera pas recevable, l'intégralité des séances comprises par le Bon seront invalidées et ne donnera pas lieu à remboursement.

### 5.2.3 Annulation de la réservation par le Membre

Le Membre ayant pris rendez-vous auprès du Partenaire afin de recevoir sa prestation et ne pouvant plus s'y rendre est tenu de contacter le Partenaire afin d'annuler la réservation dans un délai de soixante douze heures avant la date de rendez vous, sauf indications contraires ou différentes dans le cadre de l'offre. Les Partenaires qui le précisent expressément peuvent se réserver le droit de considérer toute annulation de réservation comme définitive et de considérer le bon comme utilisé dès lors que cette annulation lui cause un préjudice.

## **Article 6 - Droit de rétractation**

### 6.1 Mise en œuvre du droit de rétractation

Une commande est réputée définitive dès lors que le Membre aura cliqué sur « confirmer la commande ».

Dans les conditions prévues par l'article L.121-20 du code de la consommation, le Membre dispose d'un délai de rétractation de 7 (sept) jours francs à compter de la date de remise du Bon par courriel ou sur le compte du Membre.

Pour exercer votre droit de rétraction contactez GROUPON FRANCE SAS soit par courrier postal au 76/78 rue St Lazare, 75009 Paris soit par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr) ([contactez-nous](#)).

Le Membre sera remboursé au plus tard après trente (30) jours à compter de la date d'exercice de son droit de rétractation, du montant de la somme qu'il a versé pour l'achat du Bon.

Le Membre pourra choisir de substituer son remboursement par un avoir sur son compte qui lui donnera une réduction lors de sa prochaine commande sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr).

### 6.2 Exclusion du droit de rétractation

Il est toutefois expressément rappelé qu'aux termes de l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, le Membre ne pourra pas exercer son droit de rétractation concernant les prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Ceux-ci ne feront donc l'objet d'aucun remboursement, lesdites prestations de services étant en tout état de cause désignées comme telles aux Membres, avant la conclusion de la commande, telles que, notamment et à titre d'exemple non limitatif, les voyages ou les spectacles.

Le droit de rétractation ne peut pas non plus être exercé par le Membre, selon l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, pour des prestations portant sur :

- Des services dont l'exécution a déjà commencée avant la fin du délai de sept jours de rétractation ;
- Des biens ou des services confectionnés selon les spécifications du Membre ou personnalisés, comme notamment et par exemple des vêtements sur mesure ;
- Des enregistrements audio ou vidéo ou des logiciels informatiques lorsqu'ils ont été ouverts par le Membre ;
- Les journaux, périodiques ou magazines ;
- Les paris et loteries ;

### **Article 7 – Valeur**

La valeur des Bons dans le cadre de l'offre GROUPON est celle en vigueur au jour de la confirmation de la commande par le Membre telle que mentionnée à l'article 2.1 ci-dessus. GROUPON s'engage à appliquer cette valeur à toute commande passée durant la période de la publicité faite pour le Bon sur le Site Web. Pour le cas où le Bon ne pourrait être envoyé par l'intermédiaire de moyens de communication électronique, les coûts de l'envoi du Bon par courrier postal seront supportés par le Membre. Un remboursement ne pourra excéder quoiqu'il arrive le montant payé par le Membre lors de sa commande.

GROUPON n'exécute aucune prestation vis-à-vis des Membres, aussi aucune facturation ne pourra être émise à leur égard. Seuls les partenaires qui exécutent une prestation pourront émettre une facturation pour la prestation fournie.

### **Article 8 - Consignation de la valeur du Bon**

#### **8.1 Exigibilité**

La consignation de la valeur du Bon est effectuée à la commande, une fois que celle-ci a été confirmée par GROUPON.

#### **8.2 Modes de prélèvement**

Le prélèvement s'effectue exclusivement par virement bancaire et carte bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard), American Express ou Paypal. Le compte bancaire du moyen de paiement utilisé par le Membre ne sera toutefois débité que si le deal est validé. La validation est affichée sur le site.

Une demande par le Membre de paiement par chèque peut être déposée individuellement au cas par cas auprès de notre service Membre par courriel à l'adresse suivante : [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr). Cette demande est soumise à l'accord express de GROUPON, qui n'est pas tenu de motiver sa décision en cas de refus.

GROUPON pourra proposer exceptionnellement au Membre de payer par chèque l'intégralité ou une partie de la commande. Dans un tel cas, le bon ne sera émis que lorsque le chèque aura été reçu, encaissé et qu'il est provisionné.

### **Article 9 - Limitation de responsabilité et Force majeure**

Les Partenaires sont seuls responsables de l'exécution des prestations rattachées aux Bons. Eux seuls proposent les prestations et services que le Membre peut commander sur notre site.

Les Partenaires sont seuls responsables du contenu des biens, produits ou de l'exécution de prestations de services qu'ils commercialisent et qui seraient acquis ou consommés par les Membres dans le cadre de l'utilisation des Bons.

Les Bons donnent droit à une réduction sur un achat, un bien ou un service chez les partenaires de GROUPON. L'achat ou la conservation du bien ou du service fait l'objet d'un contrat différent entre le Membre et le Partenaire de GROUPON.

Conformément aux termes de l'article L. 121-20-3 du Code de la consommation, la responsabilité de GROUPON ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des présentes du fait du Membre, du fait imprévisible et insurmontable de tout tiers aux présentes ou encore du fait d'un cas de force majeure.

La responsabilité de GROUPON ne pourra être engagée sur le fondement d'un manquement d'un partenaire à ses obligations contractuelles vis-à-vis des Membres. GROUPON se dégage de toute responsabilité en cas de commission d'une faute délictuelle imputable au Partenaire.

GROUPON ni ses partenaires ne pourront être responsables du vol ou de la perte des Bons commandés par les Membres.

### **Article 10 - Clause résolutoire**

La résolution de la commande sera prononcée par simple courriel, après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse dans un délai de sept (7) jours ouvrables à compter de son envoi par GROUPON, et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire au cas où le Membre ne réglerait pas le montant de sa commande.

### **Article 11 - Indisponibilité du service**

Dans l'hypothèse où la Prestation serait indisponible jusqu'à la fin du délai de validité du Bon, GROUPON aura la possibilité, sans que cette possibilité ne soit une obligation, de proposer au Membre un produit ou une prestation similaire à des conditions et un prix similaire, pour la même ville. Les Membres peuvent refuser cette offre de remplacement si elle existe, sans préjudice aucun.

### **Article 12 - Visuels, illustrations et photos**

Les photos et/ou visuels ne sont publiés qu'à titre d'illustration des Offres proposées et peuvent ne pas représenter fidèlement l'Offre en question. Les photos, illustrations et/ou visuels ne sont en aucun cas contractuels.

Les Membres ont la faculté de s'informer auprès des Partenaires sur les produits et services qu'ils proposent afin de s'informer sur la qualité de ces derniers. GROUPON ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée si un visuel, une illustration ou une photo ne reflète pas la réalité formelle du produit ou service proposé dans les offres.

### **Article 13 – Archivage**

Tout contrat conclu avec le Membre correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par GROUPON pendant une durée de dix ans (article 1369-4 du Code civil). Pour accéder aux contrats archivés qu'il a souscrits, le Membre devra en faire la demande à GROUPON, soit par courrier électronique ([contactez nous](#)) soit par courrier postal à l'adresse suivante : GROUPON FRANCE SAS – 76/78 rue Saint Lazare – 75009 Paris.

### **Article 14 – Langue**

La langue proposée pour la conclusion du contrat est le Français.

### **Article 15 - Règlement des litiges, Droit applicable et Juridiction compétente**

#### **15.1 Réclamation**

Toute réclamation doit être adressée au service Membre de GROUPON à l'adresse suivante : [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr) qui tentera de répondre dans les 24 heures ouvrées à toute demande faite par courriel.

#### **15.2 Droit applicable et Juridiction compétente**

Les présentes Conditions Générales de Commercialisation sont régies par le droit français. Tout litige relatif à la commande ou aux présentes Conditions Générales de Commercialisation ou de son interprétation ou de ses suites sera soumis au tribunal compétent.

### **Article 16 - Informatique et libertés**

Les données personnelles communiquées par le Membre sont destinées à GROUPON. GROUPON s'engage à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de rectification des données personnelles le concernant et conservées par GROUPON.

Le Membre pourra exercer les droits susmentionnés en adressant sa demande (en indiquant ses adresse de courrier électronique, nom, prénom, et adresse postale), par courrier électronique à l'adresse [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante :  
GROUPON France, 76/78 rue St Lazare, 75009 Paris

GROUPON utilisera ces données pour le traitement de la commande du Membre, ainsi que pour

renforcer et personnaliser la communication notamment par les lettres/courriers électroniques d'information, et enfin pour personnaliser son Site Web en fonction des préférences constatées des Membres.

GROUPON peut également fournir à ses partenaires des statistiques consolidées relatives à ses Membres et les ventes, mais ces statistiques ne contiendront aucune donnée personnelle.

GROUPON pourra également communiquer les données personnelles des Membres à ses Partenaires pour assurer uniquement la livraison des Biens et ou la réalisation des Prestations.

### **Article 17 - Propriétés intellectuelles**

Tous les visuels, textes, scripts et sons se trouvant sur le site GROUPON sont protégés par des droits d'auteurs qui appartiennent soient à GROUPON, soit à ses partenaires et aucun Membre, visiteur ou tout autre tiers ne peut sans demande préalable et réponse écrite favorable par le directeur de publication utiliser ces éléments visuels. Toute reproduction sans autorisation sera passible de poursuite pénale.

Seuls les liens du site GROUPON sont publiables dans la mesure où l'URL apparaît.

## **II CONDITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX DEALS VOYAGES ET SEJOURS**

### **Article 1 - Descriptif de la procédure de commande par le Membre**

Le Membre commande les Prestations proposées par GROUPON sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr) selon la procédure suivante :

- 1- Le Membre crée un compte d'Utilisateur sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr) en renseignant notamment, avec exactitude, son nom, ses coordonnées téléphoniques et postales, son adresse électronique, sa date de naissance.
- 2- Le Membre prend connaissance des prestations proposées, accompagnées de leur descriptif, sur le site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr).
- 3- Le Membre choisit la Prestation, clique sur « Acheter ». En procédant à sa commande le Membre confirme avoir lu et accepté les présentes Conditions Générales de Commercialisation. Le Membre procède au paiement de la Prestation via une interface sécurisée et cryptée.
- 4- Une fois la commande validée, le Membre reçoit en principe et sur sa messagerie électronique et sur son compte d'utilisateur le Bon donnant droit à la Prestation et le contrat comportant notamment les noms et adresses de l'Organisateur, du Vendeur, du Garant, de l'Assureur, la description des prestations fournies, les droits et obligations des parties en matière de prix, de calendrier, de modalités de paiement, de révision éventuelle des prix, d'annulation ou cession du contrat et les éléments d'information du Membre avant le début du Voyage.

- 5- Le Membre imprime le Bon et le Contrat, conserve le Contrat, présente le Bon GROUPON au Partenaire et profite de son Voyage ou Séjour.

## **Article 2 – Information préalable à la commande**

GROUPON informe les Membres préalablement à la commande, tant par les présentes Conditions Générales de Commercialisation que par le descriptif de la Prestation proposée sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr), du contenu de la Prestation relative au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation du contrat ainsi que des conditions de franchissement des frontières

## **Article 3 - Exclusion du droit de rétractation**

Aux termes de l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, le Membre ne dispose pas de droit de rétractation concernant les prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Tout achat d'un Bon portant sur un Deal Voyages ou Séjours ne pourra donc faire l'objet d'une rétractation par le Membre dès lors qu'il aura cliqué sur le bouton de confirmation de la commande. Ces Bons ne feront donc l'objet d'aucun remboursement.

Le Membre peut toutefois librement contracter une assurance annulation de son propre chef auprès d'une compagnie d'assurance tierce afin d'obtenir un remboursement en cas de besoin d'annulation de sa commande.

## **Article 4 - Prestations**

Les Prestations proposées par GROUPON comprennent un ou plusieurs éléments, à savoir :

### **Article 4.1 – Transport**

#### **4.1.1 - Transport aérien**

La responsabilité des transporteurs aériens est le plus souvent limitée par le droit national ou international qui leur est applicable, ou par leurs propres Conditions Spécifiques. Le Membre est tenu de prendre connaissance des Conditions Générales de Vente des Partenaires transporteurs aériens, en cliquant sur le lien hypertexte figurant dans le descriptif de l'Offre.

Les informations relatives à l'identité du Transporteur seront transmises aux Membres conformément à l'application des articles R211-15 et suivants du Code de Tourisme.

La compagnie aérienne est susceptible d'imposer des modifications d'horaires, d'itinéraire d'escale et / ou d'aéroport.

La non-présentation du Membre au vol aller annule automatiquement le vol retour.

Le vol retour doit impérativement être confirmé par le Membre au moins 72h à l'avance qu'il s'agisse d'un vol régulier ou spécial.

Selon les Conventions Internationales, les correspondances ne sont pas garanties, ainsi il est conseillé aux Membres de ne rien prévoir le jour et le lendemain de l'aller et du retour.

GROUPON attire l'attention des Membres sur l'obligation de respecter toutes les consignes de sécurité édictées par la Compagnie Aérienne notamment sur les délais de présentation à l'aéroport et les objets autorisés à bord.

Certaines compagnies aériennes restreignent le nombre et/ou le poids des bagages. Tout dépassement sera à la charge du Membre. D'autre part, sur la valeur des bagages, en cas de perte ou détérioration, la Compagnie Aérienne ne dédommagera le Membre qu'à hauteur des indemnités prévues par les Conventions Internationales, de ce fait il est conseillé au Membre de souscrire une police d'assurance à hauteur de la valeur des objets qu'il transporte.

La compagnie aérienne est susceptible de refuser l'embarcation des femmes enceintes.

Il n'existe en général, pas de siège bébé spécial dans les avions, un seul bébé par passager adulte est accepté. Le tarif appliqué est en général égal à 10% du tarif adulte. Pour les enfants, la réduction peut aller jusqu'à 50% du tarif adulte mais les stocks peuvent être limités.

Les modalités de transport sont clairement indiquées dans le cadre du descriptif de la Prestation.

Lorsque le transport n'est pas inclus dans la Prestation, le Membre est seul responsable de la réservation et de l'organisation dudit transport. La responsabilité de GROUPON ne peut être engagée en cas de retard, d'annulation ou de modification des modes de transport pris par le Membre séparément de la Prestation auprès d'un prestataire tiers.

#### 4.1.2 – Croisières

La responsabilité du Commandant de Bord, ni celle de GROUPON, ne peut être engagée lorsque celui-ci retarde volontairement le départ du navire, modifie le parcours d'origine, refuse l'embarquement d'un passager, de transférer un ou des passager(s) sur un autre bateau en cours de parcours pour des raisons de sécurité du navire et de ses passagers.

Le Commandant de bord peut également modifier le parcours de la croisière et prendre toutes les mesures de sécurité qu'il juge utile notamment et de manière non limitative pour des raisons météorologiques.

Toutes ces décisions prises par le commandant de bord ne peuvent être considérées comme des modifications contractuelles unilatérales ou comme des inexécutions du contrat. Ni GROUPON ni la compagnie maritime n'accorderont de remboursement ou de dédommagement au Membre dans les hypothèses décrites ci-dessus.

Le Membre est tenu au respect des horaires lors des escales du navire.

La compagnie maritime peut se réserver le droit de refuser un passager à Bord en détention de produits ou objets dangereux comme, à titre d'exemple et non limitatif : des substances contrôlées, des armes à feu, des explosifs, de l'oxygène, des produits inflammable...Ni la compagnie maritime ni GROUPON ne pourront voir leur responsabilité engagée si le Membre ne respecte pas les règles instaurées par la

compagnie maritime au cours de la croisière. Aucun remboursement ne sera effectué par GROUPON dans ce cas.

Ni la compagnie maritime ni GROUPON ne pourront voir leur responsabilité engagée en cas de vol ou de perte des bagages du Membre. Aucun remboursement ou dédommagement ne sera accordé par GROUPON dans ce cas. GROUPON invite les Membres à contracter une assurance de son propre chef auprès d'une compagnie d'assurance tierce afin de se voir indemniser en cas de perte ou de vol de ses bagages.

#### Article 4.2 – Hébergement

Les conditions d'hébergement sont expressément détaillées dans le cadre du descriptif de la Prestation.

La durée du Séjour ou du Voyage s'entend en nuitée.

Les Chambres dites « doubles » disposent soit de deux lits individuels soit plus rarement d'un lit pour deux personnes.

Les horaires de départ et d'arrivée dans les chambres seront fonction des conditions spécifiques de chaque Partenaire. Les Membres devront par conséquent se renseigner directement auprès des partenaires pour les modalités d'arrivée et de départ.

Certaines activités habituellement proposées par le Partenaire sont susceptibles de ne pas être disponibles hors saison.

GROUPON attire l'attention du Membre sur le fait que les classifications exprimées le plus souvent en nombre d'étoiles sur le texte des deals sont établies en référence à des normes locales et n'engagent pas GROUPON : elles sont données à titre purement indicatif. Le Membre devra se renseigner sur la qualité des prestations proposées par le Partenaire.

#### Article 4.3 – Restauration

Les repas compris dans la Prestation sont expressément précisés sur le site de GROUPON. Toutes les consommations supplémentaires seront à la charges du Membre et à régler directement auprès du Partenaire concerné.

#### Article 4.4 - Services annexes

La Prestation peut inclure des services dits annexes de type « loisirs » ou « bien être ». Lesdits services sont clairement détaillés dans le descriptif de l'offre. Toute demande de service complémentaire au Partenaire sera à la charge du Membre.

### **Article 5 - Prix**

#### Article 5.1 – Prix

Le descriptif de la Prestation proposée par le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et [www.voyages.groupon.fr](http://www.voyages.groupon.fr) précise les éléments inclus dans le prix précisé sous le terme de « montant » sur le Site.

Les prix sont calculés par nuitée concernant les prestations d'hébergement. Les prix sont établis sur la base de la grille tarifaire fournie par le Partenaire.

Sauf stipulation contraire dans le descriptif de la Prestation proposée par GROUPON, les dépenses autres et/ou à caractère personnel ne sont pas comprises dans le prix de la Prestation. Ces dépenses sont notamment, à titre indicatif et non limitatif : les frais de transport, de visa, de vaccination, de restauration, de boisson, de loisirs sur place non prévues contractuellement, les pourboires, les factures de téléphone (...).

#### Article 5.2 – Taxes

Certaines taxes et/ou frais supplémentaires, tels que notamment la taxe de séjour ou la taxe touristique, peuvent être imposés par les autorités des Etats pays de destination de la Prestation et ne sont pas compris dans le prix de la Prestation. Ces taxes et/ou frais supplémentaires seront réglés par le Membre sur place ou avant son départ.

#### Article 5.3 - Taux de change

Les taux de change qui peuvent être renseignés dans le descriptif de la Prestation, le Contrat et sur le Bon, le sont à titre indicatif. GROUPON ne garantit pas leur exactitude et ne saurait être responsable de la différence significative ou non entre le taux de change indiqué par GROUPON sur son Site et le taux de change en cours.

### **Article 6 – Modalités de paiement**

Sauf mention contraire dans le descriptif de l'offre, le Membre a la possibilité, pour tout voyage ou séjour à destination de la France, des DOM TOM ou de l'un des pays de l'Union Européenne, de régler le montant de sa commande par chèques vacances ANCV. Les modalités d'acceptation et d'envoi des chèques vacances sont précisées dans le cadre du descriptif de l'offre.

La commande ne sera acceptée et confirmée que lorsque la somme complète aura été reçue et encaissée.

Sous réserve des conditions du descriptif de la Prestation, GROUPON accepte qu'une première partie du prix soit réglée lors de la commande et la seconde partie du prix ultérieurement par chèque bancaire ou chèque postal à l'ordre de GROUPON FRANCE. La commande ne sera acceptée et confirmée que lorsque la somme complète aura été reçue et encaissée. En cas d'impayé ou de chèque non provisionné, GROUPON ne validera pas la commande.

En tout état de cause, la commande doit être intégralement réglée au plus tard vingt jours avant le départ sous peine d'annulation de la commande.

GROUPON FRANCE se réserve le droit de résilier ou annuler toute commande non réglée par le Membre ou en cas d'incident de paiement.

### **Article 7 – Dépôt de garantie**

Les conditions de l'offre peuvent préciser qu'un dépôt de garantie pourra être demandé par le Partenaire au Membre une fois arrivé sur place.

En cas de demande de dépôt de garantie, le Membre est tenu de le verser au Partenaire, sous peine de ne pas avoir accès au logement réservé.

Le montant du dépôt de garantie est librement fixé par le Partenaire.

Ce dépôt de garantie est destiné à indemniser le Partenaire de toute dégradation et / ou de tout trouble de quelque nature qu'il soit causé par le Membre. Dans cette hypothèse, GROUPON ne remboursera en aucune manière le Membre du dépôt de garantie ainsi débité par le Partenaire.

En l'absence de dégradation et / ou de troubles causés par le Membre, le dépôt de garantie sera restitué par le Partenaire au Membre en fin de séjour après l'inventaire du logement (appartement, bungalow, chalet, chambre...).

### **Article 8 – Annulation - Modification des prestations**

Lorsqu'après la conclusion du contrat et avant la date de départ, l'un des éléments de la Prestation ne peut être réalisé du fait d'un événement extérieur en l'absence de faute de GROUPON, GROUPON en averti dans les meilleurs délais le Membre par courriel à l'adresse indiquée par celui-ci lors de son inscription, à l'issue duquel le Membre aura la faculté soit de résilier le Contrat en cause soit d'accepter les modifications proposées par GROUPON.

Le Membre est tenu d'avertir GROUPON de son choix par écrit dans les meilleurs délais soit par courriel adressé à l'adresse suivante [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr) soit par courrier adressé par recommandé avec avis de réception à GROUPON FRANCE – GROUPON VOYAGES – 94 rue de Provence – 75009 Paris.

GROUPON s'engage à rembourser l'intégralité du prix versé par le Membre en cas de résiliation du Contrat dans l'hypothèse sus décrite. Aucune somme au-delà du prix payé par le Membre ne sera remboursée par GROUPON qui ne pourra être responsable des frais ou débours des Membres en rapport direct ou indirect avec la commande du Bon.

Lorsque après la conclusion du contrat et avant la date de départ, GROUPON est dans l'obligation de résilier le contrat, en l'absence de faute du Membre, la totalité des sommes versées par le Membre au titre du paiement du prix de la Prestation lui est remboursée par GROUPON.

Lorsqu'après la conclusion du contrat et après la date de départ du Membre, l'un des éléments de la Prestation ne peut être exécuté par GROUPON, GROUPON s'engage, sauf impossibilité, à proposer au Membre des prestations de qualité équivalente à un prix équivalent.

Dans l'hypothèse où le prix de la prestation de remplacement serait supérieur au prix de la prestation d'origine, GROUPON s'engage à prendre en charge la différence de prix qui en résulte.

### **Article 8 – Cession de contrat**

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, le Membre peut céder à titre onéreux ou gratuit son contrat, après en avoir informé GROUPON par courrier recommandé avec avis de réception, adressé à GROUPON FRANCE SAS – GROUPON VOYAGES – 94 rue de Provence – 75009 Paris, au plus tard sept jours avant la date du début du Voyage ou du Séjour.

Lorsqu'il s'agit d'une Croisière, le délai est porté à quinze jours.

Le Cédant doit remplir les mêmes conditions que le Membre cessionnaire du Contrat, notamment en termes de capacité juridique, détenir un compte d'Utilisateur GROUPON et remplir toutes les conditions requises pour le Voyage ou le séjour.

Le Cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement du paiement du solde du prix de la Prestation ainsi que les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Toute cession qui ne remplirait pas les conditions du présent article est formellement interdite.

### **Article 9 – Limitation de responsabilité et Force Majeure**

La responsabilité de GROUPON ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la Prestation du fait :

- De l'Acheteur ;
- Où du fait imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat ou ;
- Où d'un événement cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 1148 du Code civil et par la Jurisprudence des Tribunaux et Cours français.

### **Article 10 – Formalités administratives et conditions sanitaires**

Le Membre doit être doté d'une carte nationale d'identité valable pour tout voyage et séjour dans le cadre national ou communautaire ou d'un passeport à jour pour tout Voyage ou Séjour dans le cadre de destinations hors Union Européenne.

Toute exigence spécifique de certains Etats sur les formalités d'entrées sur leurs territoires (par exemple et à titre non limitatif : double page de passeport vierge, passeport valable plus de trois mois, absence de condamnation pénale...) sont de la seule responsabilité du Membre. Ce refus d'accès sur un territoire en raison de la non présentation des conditions requises ne peut être imputé à GROUPON et ne donnera pas lieu à remboursement.

Aucun mineur non accompagné ne peut avoir accès aux Prestations proposées par GROUPON FRANCE. GROUPON FRANCE se dégage de toute responsabilité à ce titre si un mineur non accompagné adhère à l'une des Prestations proposées sur son Site.

GROUPON FRANCE communique à ses Membres, préalablement à la conclusion du contrat, les formalités administratives et sanitaires, et leurs délais d'accomplissement, à accomplir par les ressortissants nationaux ou d'un Etat Membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas notamment de franchissement des frontières.

GROUPON FRANCE conseille à ses Membres de se renseigner en sus sur l'ensemble des formalités administratives et des conditions sanitaires de chaque pays de destination avant tout départ et notamment à l'aide du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) en consultant l'onglet « Conseil aux voyageurs ».

Tout autre Membre non ressortissant français ni d'un Etat Membre de l'Union Européenne ni de l'Espace économique européen est tenu de se renseigner lui-même sur les formalités administratives et les conditions sanitaires du pays de destination.

Le Membre est tenu de se renseigner et d'accomplir toutes les démarches en vue du respect de ces formalités et conditions sanitaires. GROUPON FRANCE ne saurait être responsable en cas de manquement par le Membre à l'exécution de ces démarches d'ordre administrative et sanitaire et n'accordera en aucun cas de remboursement de la Prestation à ce titre.

### **Article 11 - Assurance du Membre**

Les prix des Prestations proposées par GROUPON FRANCE ne comprennent aucune assurance.

Il est conseillé au Membre de souscrire au moment de la commande un contrat d'assurance notamment pour couvrir les conséquences pécuniaires de l'annulation du voyage ou du séjour de son fait ou en cas de maladie ou d'accident.

### **Dispositions du Code de tourisme applicables :**

#### **Article R211-3 du Code de Tourisme :**

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

#### **Article R211-3-1 du Code de Tourisme :**

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

#### **Article R211-4 du Code du Tourisme :**

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat Membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

#### **Article R211-5 du Code du Tourisme :**

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

#### **Article R211-6 du Code du Tourisme :**

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
  - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
  - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

**Article R211-7 du Code du Tourisme :**

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-8 du Code du Tourisme :**

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-9 du Code du Tourisme :**

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R211-10 du Code du Tourisme :**

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R211-11 du Code du Tourisme :**

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

### **III CONDITIONS GENERALES DE COMMERCIALISATION APPLICABLES EXCLUSIVEMENT AUX DEALS SHOPPING**

#### **Article 1 – Dispositions générales**

##### **Article 1.1 – Société**

**GROUPON FRANCE** est une société par actions simplifiées, au capital de 100 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 519737357, dont le siège social est situé au 76/78 rue Saint Lazare - 75009 Paris ;

Le Directeur de la Publication est M. FRANK ZORN.

Le Service Membre est joignable à l'adresse e-mail suivante : [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr)

##### **Article 1.2 – champ d'application**

Le Membre déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Commercialisation avant de passer commande, les avoir compris et les avoir acceptées sans réserve. Nous vous conseillons de télécharger voire d'imprimer les Conditions Générales et d'en conserver une copie au jour de la commande par le Membre.

GROUPON se réserve la faculté de modifier les présentes Conditions Générales de Commercialisation à tout moment sans préavis ni information et sans préjudice aucun pour personne. Les Conditions Générales de Commercialisation applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Membre.

Les présentes Conditions Générales de Commercialisation sont applicables à toute utilisation du Site par le Membre et notamment à toute commande passée par le Membre sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr)

La nullité d'une clause contractuelle particulière des Conditions Générales n'entraînera pas la nullité de l'intégralité des présentes.

Le Membre s'engage à utiliser le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) conformément aux présentes Conditions Générales en son nom et pour son compte.

### Article 1.3 – Compte d'Utilisateur

#### 1-3-1 Membre

Pour commander sur notre site, il convient de devenir Membre et d'accepter les conditions générales de commercialisation ici présentes. Devenir Membre permet d'accéder à votre compte et de pouvoir suivre vos commandes. Nous nous réservons le droit de refuser un candidat qui souhaite devenir Membre, sur juste motif, sans notification à n'importe quel moment. Nous nous réservons également le droit de supprimer le compte d'un Membre sans motif ni notification à n'importe quel moment. Un tel cas est souvent relatif à un comportement frauduleux ou inconvenable.

GROUPON FRANCE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des coûts engendrés par l'accès à son site internet qu'ils soient directs ou indirects. GROUPON ne pourra être tenu responsable d'un problème de connexion Internet, d'absence de réseau, de la non réception de newsletter, de la suppression d'un compte, d'une maintenance ou de toute autre restriction d'accès à son Site sans limitation de cause.

Pour devenir Membre il convient de renseigner vos coordonnées personnelles telles qu'elles vous sont demandées lors du processus d'inscription (noms, prénoms, adresse, code postal, ville, numéro de téléphone, courriel, date de naissance et moyens de paiement).

GROUPON ne pourra être tenu pour responsable de la non réception d'une commande ou d'une information si le Membre a commis une erreur volontaire ou non dans le remplissage de ses données personnelles.

Le Membre déclare avoir la capacité juridique de contracter avec GROUPON FRANCE et notamment avoir plus de 18 ans au jour de la commande.

#### 1-3-2 Compte

Une fois le compte créé, le Membre renseigne un mot de passe qu'il convient de garder secret et de ne pas divulguer. Si le Membre pense que quelqu'un utilise son compte à son insu, il convient de contacter le service Membre GROUPON sans délai, qui pourra réinitialiser le mot de passe et prendre à sa convenance toute mesure qu'il juge appropriée.

Le courriel de chaque Membre doit être valable et accessible par celui-ci. En aucun cas GROUPON ne peut être tenu responsable de l'impossibilité temporaire ou définitive du Membre d'accéder à son courriel. Les dates de réception des courriels font foi et GROUPON encourage ses Membres à les consulter régulièrement.

En aucun cas GROUPON ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse du compte du Membre si ce dernier a informé directement ou indirectement, volontairement ou involontairement un

tiers de son mot de passe.

Le Membre, personne unique qui utilise plusieurs comptes ou un (des) compte(s) fictif(s) ou le compte de tiers peut être supprimé de la base Membres de GROUPON à tout moment sans préavis.

Le Membre s'engage à fournir des informations exactes et réelles à GROUPON lors de la création de son compte d'Utilisateur GROUPON.

### 1-3-3 Communication

Le Membre peut à tout moment demander la désinscription à la newsletter quotidienne l'informant des activités promotionnelles de GROUPON en contactant notre [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr).

Le Membre s'engage à ne pas communiquer sur GROUPON ou ses partenaires de manière néfaste avec des messages sur des forums ou des « chaînes de courriel » sans en avoir averti GROUPON précédemment et sans avoir obtenu au préalable un droit de réponse écrite. A défaut, le Membre pourra être tenu pour faute contractuelle ou délictuelle et pourra être poursuivi devant les Tribunaux.

## **Article 2 – Durée des offres**

L'offre est valable pendant une durée limitée. Cette durée est indiquée sur chaque annonce. Elle pourra être prolongée sans notification particulière. Le Membre peut donc passer commande du ou des produit(s) pendant cette durée, étant précisé que l'offre est valable dans la limite des stocks disponibles. Lorsqu'un produit n'est plus disponible à la vente, le Membre en sera informé sur l'annonce et ne pourra pas passer commande de ce produit.

## **Article 3 - Commande**

### Article 3.1 Descriptif de la procédure de commande par le membre

Le Membre commande sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) selon la procédure suivante :

- 6- Le Membre crée un compte d'Utilisateur sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) et en renseignant notamment, avec exactitude, son nom, ses coordonnées téléphoniques et postales, son adresse électronique, sa date de naissance ;
- 7- Le Membre prend connaissance des prestations proposées, accompagnées de leur descriptif, ainsi que des Conditions Générales de Commercialisation sur le site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr) ;
- 8- Le Membre choisit le ou les Produit(s) qu'il souhaite commander puis clique sur « Acheter ». En procédant à sa commande le Membre confirme avoir lu et accepté les présentes Conditions Générales de Commercialisation. Le Membre procède au paiement de la commande via une interface sécurisée et cryptée.
- 9- Une fois la commande validée, le Membre reçoit en principe sur sa messagerie électronique une confirmation ainsi qu'un récapitulatif de sa commande.

### Article 3.2 Caractère définitif de la commande

Les commandes effectuées sur le Site Web valent engagement ferme et définitif du Membre lorsque le Membre a confirmé accepter les présentes Conditions Générales et enregistré son paiement en cliquant une seule fois sur le bouton « confirmer la commande ». Le contrat est considéré comme valable et accepté lorsque lesdites commandes sont confirmées par GROUPON par voie de courriel.

L'acceptation de GROUPON est exprimée par une confirmation de la commande par courriel et sur le compte d'Utilisateur du Membre dans un délai de 72 heures à compter de la commande par le Membre.

### Article 3.3 Modification de la commande

GROUPON se réserve la faculté d'apporter, à tout moment sans notification ni préavis, toute modification ou suppression des informations contenues dans le descriptif du produit, préalablement à toute commande par le Membre.

Sous réserve des règles applicables en matière de vente à distance, toute demande de modification de la commande par le Membre doit être adressée à GROUPON par courrier ou par courriel et est soumise à l'acceptation de GROUPON, GROUPON se réservant le droit de refuser une telle modification, sans avoir à motiver sa décision.

### Article 3.4 Validité de la commande

GROUPON se réserve le droit de refuser toute commande dès lors qu'il juge la commande frauduleuse dans le cas où, par exemple et à titre non limitatif, que :

- Les quantités commandées sont anormalement élevées par rapport aux quantités habituellement commandées par les Membres en qualité de consommateurs sans motif, ni délai d'annonce.
- Les commandes sont réalisées par tentatives de paiement multiples, répétées et à l'aide de plusieurs moyens de paiements différents sur une courte période.

## **Article 4 – Prix et paiement**

### Article 4.1 – Prix de référence

Les prix de référence indiqués pour chaque produit sont ceux conseillés par le fournisseur du produit auprès des distributeurs en France. Si le produit ou service ne fait plus l'objet d'un prix conseillé au moment de la vente, une date indiquera l'année à laquelle ce prix se rapporte, nécessairement inférieure à trois ans. S'il existe plusieurs prix conseillé, GROUPON utilisera le plus bas du fabricant ou du distributeur exercé dans les trente jours précédant la commercialisation de l'offre par Groupon et dont il a l'information. Dans tous les cas, GROUPON s'assure de la réalité du prix de référence.

#### Article 4.2 – Prix GROUPON et Facturation

Le prix s'entend en euros et comprend la taxe sur la valeur ajoutée.

Sauf indication contraire dans le descriptif de l'offre, le prix GROUPON ne comprend pas les frais de livraison qui seront réglés en sus par le Membre lors de la validation de sa commande.

Le montant des frais de livraison est spécifié dans le descriptif de l'offre en fonction du mode de livraison choisi par le Membre, lorsque le choix est disponible.

Le Partenaire est seul responsable de l'envoi d'une facture au Membre lors de chaque commande ou livraison. En aucun cas GROUPON ne pourra être tenu pour responsable d'un manquement à l'envoi d'une facture aux Membres.

#### Article 4.3 – Modalités de paiement

Le prélèvement s'effectue exclusivement par virement bancaire et carte bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard), American Express ou Paypal. La validation du paiement est affichée sur le site.

GROUPON pourra proposer aux Membres, sans obligation aucune, pour un Produit dont le prix est supérieur à mille (1000) euros, un paiement en deux fois, réparti, sauf indication contraire ou différente, de la manière suivante :

- Une première partie du paiement correspondant à la moitié du prix du Produit pourra être payable par carte bancaire, American Express ou Paypal ;
- La seconde partie dudit paiement sera payable par chèque bancaire ou postal à l'ordre de GROUPON France.

La commande ne sera acceptée et confirmée que lorsque la somme complète aura été reçue et encaissée. En cas d'impayé ou de chèque non provisionné, GROUPON ne validera pas la commande.

GROUPON FRANCE se réserve le droit de résilier ou annuler toute commande non réglée par le Membre ou en cas d'incident de paiement.

### **Article 5 – Livraison**

#### 5.1 – Adresse de livraison

Sauf indications contraires au sein du descriptif de l'offre, la commande est livrée à l'adresse désignée par le Membre lors de la création de son compte d'utilisateur. Le Membre est tenu de vérifier les

informations fournies lors de la création de son compte et de les modifier si celles-ci ne sont plus valables, en cliquant sur l'onglet « mon compte ».

GROUPON a la possibilité également d'inviter le Membre à confirmer sa commande auprès du Partenaire distributeur ou fabricant du Produit.

Pour des raisons d'ordre logistiques, les commandes ne pourront être livrées qu'en France métropolitaine et en Corse, les DOM – TOM étant exclues, sauf précision contraire dans le descriptif de l'offre.

GROUPON n'est pas responsable du retard ou de l'absence de livraison en cas de fourniture erronée de son adresse postale par le Membre.

### 5.2 – Délais de livraison

Les délais de livraison des produits achetés par le Membre sur notre Site sont clairement indiqués dans le descriptif de l'Offre.

Conformément aux articles L114-1 et R.114-1 du Code de la consommation, pour toute offre de produit d'un montant supérieur à 500 euros, une date limite de livraison sera fixée dans le descriptif de l'offre et sur la confirmation de la commande du Membre. La résolution du contrat pourra être demandée par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas de dépassement de plus de sept jours ouvrés de la date de livraison annoncée excepté en cas de survenance d'un événement de force majeure, tel que défini à l'article 16 des présentes Conditions Générales. Le cas échéant, un remboursement sera effectué par Groupon.

### 5.3 – Modalités de livraison

Les modalités de livraison seront précisées dans le cadre du descriptif de l'offre. Pour certaines offres, le Membre pourra choisir le mode de livraison de sa commande.

Le prix de l'offre ne comprend pas les frais de port, qui seront réglés par le Membre en sus de sa commande lors de la validation de paiement de celle-ci, sauf précision contraire dans le descriptif de l'offre. En effet, le Membre pourra notamment être invité à payer les frais de port directement au Partenaire distributeur ou fabricant du Produit concomitamment à la confirmation de sa commande.

En cas d'absence du Membre lors de la livraison du Produit par La Poste à l'adresse indiquée, le Membre devra se rendre au bureau de Poste indiqué sur l'avis de passage afin de retirer son ou ses colis.

En cas de livraison par transporteur, le Membre s'engage à prendre livraison du Produit à l'adresse indiquée et lors de la plage horaire convenue entre le Membre et le transporteur. En cas d'absence il sera impératif pour le Membre de contacter Groupon et/ou le Partenaire au numéro de téléphone ou par courriel tel qu'indiqué dans le descriptif de l'Offre.

En cas d'absence non notifiée et non circonstanciée du Membre, alors qu'une plage horaire de livraison avait été convenue, engendrant des frais de réexpédition des colis par le Partenaire, le Partenaire facturera lesdits frais au Membre.

#### 5.4 – Réserves

A réception de la livraison, il est conseillé au Membre de vérifier la commande et éventuellement faire toute réserves et réclamations justifiées, voire même de refuser le colis s'il porte des traces matérielles de détérioration. Le Membre est en droit de refuser la livraison si le bien livré n'est pas conforme à sa commande. Les dites réserves et réclamations devront être adressées immédiatement au transporteur au moment de la livraison des produits.

#### **Article 6 – Indisponibilité des produits**

Dans l'hypothèse où un Produit serait indisponible après la validation de sa commande par le Membre, GROUPON aura la possibilité, sans que cette possibilité ne soit une obligation, de proposer au Membre un produit similaire à des conditions et un prix similaire. Les Membres peuvent refuser cette offre de remplacement si elle existe, sans préjudice aucun.

#### **Article 7 – Droit de rétractation**

Dans les conditions prévues par l'article L.121-20 du code de la consommation, le Membre dispose d'un délai de rétractation de 7 (sept) jours francs à compter de la date de réception du bien par le Membre.

Pour exercer votre droit de rétraction contactez GROUPON FRANCE SAS soit par courrier postal au 76/78 rue St Lazare, 75009 Paris soit par courrier électronique soit par courrier électronique l'adresse e-mail suivante : [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr) (**contactez nous**)

Le Membre sera remboursé au plus tard après trente (30) jours à compter de la date d'exercice de son droit de rétractation, du montant de la somme qu'il a versé pour l'achat du produit.

Le Membre pourra choisir de substituer son remboursement par un avoir sur son compte qui lui donnera une réduction lors de sa prochaine commande sur le Site [www.groupon.fr](http://www.groupon.fr).

Les frais de retour du ou des produits resteront à la charge du Membre et ne donneront lieu à aucun remboursement.

#### **Article 8 – Exclusion du droit de rétractation**

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé par le Membre, selon l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, pour des achats portant, notamment, sur :

- Des biens ou des services confectionnés selon les spécifications du Membre ou personnalisés, comme notamment et par exemple des vêtements sur mesure ;
- Des enregistrements audio ou vidéo ou des logiciels informatiques lorsqu'ils ont été ouverts par le Membre ;

- Les journaux, périodiques ou magazines ;

## Article 9 – Garanties

### 9.1 Garantie commerciale

La garantie commerciale sera celle qui pourra être stipulée dans le descriptif de l'offre. Il s'agira de celle qui est habituellement accordée par le fabricant du produit. Le fabricant n'est pas tenu d'en accorder une. GROUPON n'est nullement responsable de la prise en charge du produit en cas de panne ou autre pendant la durée de la garantie. Il conviendra pour le Membre de prendre contact avec le fabricant qui accorde cette garantie.

Un contrat de garantie mentionnant l'existence de cette garantie ainsi que ses modalités de mise en œuvre et sa durée sera insérée dans la commande du Membre qu'il conviendra de conserver pendant toute la durée de cette garantie. Ce contrat de garantie mentionnera l'adresse et les coordonnées du fabricant garant.

Aucune demande de garantie ne pourra être retenue lorsque le produit aura été réparé ou modifié par le Membre ou en cas de vices apparents. La mise en œuvre de cette garantie ne doit pas être la conséquence de la mauvaise utilisation du produit par le Membre ou d'une cause extérieure. Le garant a la possibilité de décider de refuser de réparer ou de remplacer le produit. La responsabilité de GROUPON ne pourra pas être engagée dans ce cas.

Le Membre sera tenu de respecter les conditions contractuelles du distributeur qui accorde la garantie.

Les produits devront être retournés à l'adresse du fabricant ou distributeur indiquée dans le descriptif de l'offre, dans leur emballage d'origine sans dommage.

### 9.2 Vices cachés et défauts de conformité

Conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil, le distributeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du produit vendu. La non-conformité du produit ou son vice caché empêche notamment l'utilisation normale et attendue de celui-ci par le Membre.

En cas de constatation d'un vice caché ou d'un défaut de conformité, le Membre doit prendre contact avec le service Membre de GROUPON à l'adresse suivante : [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr) (**contactez nous**)

En cas de livraison d'un produit non conforme ou doté d'un vice caché, GROUPON ou son distributeur revendeur s'engage, au choix pour le Membre :

- A rembourser les sommes versées sur notre Site pour l'achat du produit non conforme ou vicié, sous réserve du retour du produit vicié ou non conforme par le Membre à GROUPON ou à son distributeur revendeur ;
- Ou à échanger le produit par un produit identique, dans la limite des stocks disponibles et sous réserve du retour du produit vicié ou non conforme par le Membre à GROUPON ou à son distributeur revendeur ;

- Ou à échanger le produit vicié ou non conforme par un produit de qualité et de prix similaire, dans la limite des stocks disponibles, sous réserve du retour du produit vicié ou non conforme par le Membre à GROUPON ou à son distributeur revendeur.

Les produits devront être retournés à l'adresse indiquée dans le descriptif de l'offre, dans leur emballage d'origine.

Les frais de retour du ou des produits resteront à la charge du Membre.

#### **Article 10 – Extension de garantie**

Il pourra être proposé au Membre, sans obligation aucune, dans le descriptif de l'offre une extension de garantie commerciale du produit, au choix pour le Membre de l'accepter ou non en cliquant sur la case prévue à cet effet, moyennant le versement par le Membre du prix indiqué dans l'offre pour cette extension.

Cette extension permettra au Membre de bénéficier d'une garantie commerciale, dans les conditions définies à l'article 9.1 des présentes Conditions Générales, pendant une durée supérieure définie de la garantie standard.

#### **Article 11 - Visuels, illustrations et photos**

Les photos et/ou visuels ne sont publiés qu'à titre d'illustration des Offres proposées et peuvent ne pas représenter fidèlement l'Offre en question. Les photos, illustrations et/ou visuels ne sont en aucun cas contractuels.

Chaque produit est accompagné d'un descriptif établi par le fournisseur ou distributeur revendeur auprès duquel les produits et services sont acquis.

Les photographies du catalogue sont les plus fidèles possibles mais ne peuvent assurer une similitude parfaite avec le produit offert, notamment en ce qui concerne les couleurs.

#### **Article 12 – Archivage**

Tout contrat conclu avec le Membre correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par GROUPON pendant une durée de dix ans (article 1369-4 du Code civil). Pour accéder aux contrats archivés qu'il a souscrits, le Membre devra en faire la demande à GROUPON, soit par courrier électronique (contactez nous) soit par courrier postal à l'adresse suivante : GROUPON FRANCE SAS – 76/78 rue Saint Lazare – 75009 Paris.

#### **Article 13 – Langue**

La langue proposée pour la conclusion du contrat est le Français.

## **Article 14 – Limitation de responsabilité et Force Majeure**

Conformément aux termes de l'article L. 121-20-3 du Code de la consommation, la responsabilité de GROUPON ne pourra être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des présentes du fait du Membre, du fait imprévisible et insurmontable de tout tiers aux présentes ou encore du fait d'un cas de force majeure.

## **Article 15 - Règlement des litiges, Droit applicable et Juridiction compétente**

### **15.1 Réclamation**

Toute réclamation doit être adressée au service Membre de GROUPON à l'adresse suivante : [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr) qui tentera de répondre dans les 24 heures ouvrées à toute demande faite par courriel.

### **15.2 Droit applicable et Juridiction compétente**

Les présentes Conditions Générales de Commercialisation sont régies par le droit français. Tout litige relatif à la commande ou aux présentes Conditions Générales de Commercialisation ou de son interprétation ou de ses suites sera soumis au tribunal compétent.

## **Article 16 - Informatique et libertés**

Les données personnelles communiquées par le Membre sont destinées à Groupon.

Groupon s'engage à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de rectification des données personnelles le concernant et conservées par Groupon.

Le Membre pourra exercer les droits susmentionnés en adressant sa demande (en indiquant adresse de courrier électronique, nom, prénom, adresse postale), par courrier électronique à l'adresse [servicemembre@groupon.fr](mailto:servicemembre@groupon.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante :  
GROUPON France, 76/78 rue St Lazare, 75009 Paris

Groupon utilisera ces données pour le traitement de la commande du Membre, ainsi que pour renforcer et personnaliser la communication notamment par les lettres/courriers électroniques d'information, et enfin pour personnaliser son Site Web en fonction des préférences constatées des Membres.

Groupon peut également fournir à ses partenaires des statistiques consolidées relatives à ses Membres et les ventes, mais ces statistiques ne contiendront aucune donnée personnelle.

Groupon pourra également communiquer les données personnelles des Membres à ses Partenaires ou prestataires pour assurer uniquement la livraison des Biens et ou la réalisation des Prestations.

Lors de sa commande, le Membre pourra choisir de recevoir :

- De la part de Groupon des informations et propositions commerciales de ses partenaires et ce par le biais d'envoi d'e-mail ;
- Des offres envoyées directement par des partenaires commerciaux de Groupon.

### **Article 17 - Propriétés intellectuelles**

Tous les visuels, textes, scripts et sons se trouvant sur le site GROUPON sont protégés par des droits d'auteurs qui appartiennent soit à GROUPON, soit à ses partenaires et aucun Membre, visiteur ou tout autre tiers ne peut sans demande préalable et réponse écrite favorable par le directeur de publication utiliser ces éléments visuels. Toute reproduction sans autorisation sera passible de poursuite pénale.

Seuls les liens du site GROUPON sont publiables dans la mesure où l'URL apparaît.